

Sans permis, il conduit pour voler du carburant

SAINTE-GENEVIÈVE La technique pour ne pas se faire prendre quand le prévenu vole du carburant à la station-service ? Apposer deux fausses plaques d'immatriculation et fuir. Sauf que lundi dernier, cela n'a pas vraiment payé.

Alors que cet habitant de Lafraye s'apprête à commettre un nouveau vol à la station de Sainte-Genève, au sud-est de Beauvais, il est arrêté par les gendarmes de Noailles, interloqués par ce véhicule nullement en règle et son chauffeur qui n'a plus de permis de conduire.

Présenté devant le tribunal de Beauvais vendredi en comparution immédiate, le prévenu reconnaît les faits. Depuis plusieurs semaines, sa compagne le conduit à son travail et le récupère la nuit, alors qu'elle-même doit se lever au petit matin pour bosser. Mais ce conjoint – quatre condamnations



L'homme a été arrêté par les forces de l'ordre après avoir quitté la station-service. (Google maps)

au casier judiciaire – ne se gêne pas, lui, pour prendre le volant pour acheter des cigarettes ou encore dérober du carburant. « Je n'avais pas d'argent pour payer le plein », avance-t-il. « Mais vous préférez mettre 100 euros par mois dans votre consommation de cannabis »,

rétorque la substitut du procureur. Ses précédentes obligations judiciaires n'ont pas été toutes respectées. Arnaud Coudray a ainsi été condamné à six mois de prison ferme, plus quatre mois de sursis révoqués d'une précédente peine. Il a été maintenu en détention. ■